C03 : Espèces dites « de veille » présentes ou potentielles pour lesquelles la connaissance est à approfondir

Définition

Les deux diagnostics sur la faune et la flore préfigurant la nouvelle charte du Parc ont mis en évidence des carences territoriales quant à la connaissance d'espèce. La fonge est également concernée. Ainsi on distingue :
– Des espaces sous prospectés
– Des espèces insuffisamment renseignées, ou insuffisamment recherchées
– Des espèces dont la localisation est à parfaire

– Nombre total de données collectées en 2014
– Sites de contrôle par le PNRCMO
– Autres informations récoltées sur sites gérés par les partenaires

Objectifs

L'objectif de cet indicateur est de combler progressivement les lacunes dans la connaissance du territoire et de ses espèces. Il permettra d'orienter les recherches pour les 12 années à venir et diriger ainsi des inventaires spécifiques

Methodologie

– Répartition communale 1990-2014
– Nombre de couples (pour l'avifaune) 2014

Listes des espèces concernées

a. Les oiseaux

Autour des palombes (*Accipiter gentilis*)
Bondrée apivore (*Pernis apivorus*)
Bruant proyer (*Emberiza calandra*)
Busard cendré (*Circus pygargus*)
Caille des blés (*Coturnix coturnix*)
Pouillot siffleur (*Phylloscopus sibilatrix*)
Rouge-queue à front blanc (*Phoenicurus phoenicurus*)
Pic épeichette *(Dendrocopos minor*)
Moineau friquet (*Passer montanus)*

b. La flore

Armoise maritime (*Artemisia maritima)*

c. La fonge

Amanite épineuse (*Amanita echinocephala*)
Amanite étranglée (*Amanita ceciliae*)
Bolet à pied jaune (*Leccinum crocipodium*)
Bolet appendiculé (*Boletus appendiculatus*)
Bolet châtaigne (*Gyroporus castaneus*)
Bolet de l'aulne (*Gyrodon lividus*)
Bolet faux-royal (*Boletus pseudoregius*)
Bolet pomme de pin (*Strobylomyces strobilaceus*)
Bolet satan (*Boletus satanas*)

Cèpe tête de nègre (*Boletus aereus*)
Chanterelle jaune et violette (*Cantharelllus ianthinoxanthus*)
Clavaire violette (*Clavaria zollingeri*)
Cortinaire à armille écaileuse (*Cortinarius pholideus*)
Cortinaire roux olivacé (*Cortinarius rufoolivaceus*)
Cortinaire violet (*Cortinarius violaceus*)
Entolome livide (*Entoloma lividum*)
Hygrophore des bois (*Hygrophorus nemoreus*)
Inocybe des saules (*Inocybe salicis*)
Lactaire fausse omphale (*Lactarius omphaliformis*)
Lactaire jaune à lait violet (*Lactarius flavidus*)
Lactaire lilacin *(Lactarius lilacinus*)
Phyllopore (*Phylloporus pelletieri*)
Pleurote des chaumes (*Hohenbuehlia culmicola*)
Polypore en ombelle (*Dendropolyporus umbellatus*)
Russule brun violacé (*Russula bunneoviolacea*)
Russule dorée (*Russula aurea*)
Russule modeste (*Russula pumila*)
Russule presque rouge (*Russula subrubens*)
Russule très gracile (*Russula gracillima*)
Russule verdoyante, Palomet *(Russula virescens*)
Tricholome doré (*Tricholoma auratum*)
Tricholome spinuleux (*Porpoloma spinulosum*)
Vachotte (*Lactarius volemus)*

d. Les mollusques

Mulette épaisse (*Unio crassus)*
Planorbe naine *(Anisus vorticulus)*

e. Les odonates

Aeschne affine *(Aeschnas affina*)
Anax parthenope (*Anax parthenope*)
Calopteryx vierge (*Calopteryx virgo*)

Corduligastre annelé (*Cordulegaster boltonii*)
Leuccorhine à gros thorax *(Leuccorhinia pectoralis*)
Libellule fauve (*Libellula fulva*)
Orthetrum brun (*Orthetrum brunneum*)
Sympetrum vulgaire (*Sympetrum vulgatum)*

f. Les orthoptères

Courtilière commune (*Gryllotalpa gryllotalpa)*

g. Les rhopalocères

Piéride de la moutarde (*Leptidea sinapis)*

Fiche mise à jour le : 1 décembre 2015